**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire =

Rivista storica svizzera

**Herausgeber:** Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

**Band:** 12 (1962)

Heft: 4

**Artikel:** Les proscrits de la commune en Suisse (1871)

**Autor:** Vuilleumier, Marc

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-80348

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 02.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# LES PROSCRITS DE LA COMMUNE EN SUISSE (1871)

## Par Marc Vuilleumier

La proscription communaliste en Suisse n'a pas encore suscité de nombreux travaux. Depuis les ouvrages contemporains de Claris et de Dramard¹, depuis la parution des souvenirs et mémoires de |certains communards, un seul livre est à signaler: un roman de Lucien Descaves, Philémon vieux de la vieille². La mention d'un ouvrage de cette catégorie comme source historique peut surprendre, pourtant son caractère particulier la justifie. L'auteur, l'un des premiers collectionneurs de documents sur la Commune, avait rassemblé une remarquable bibliothèque et de nombreuses lettres ou manuscrits divers dus à des communards. Lié avec Lefrançais, dont il publiera les Souvenirs d'un révolutionnaire, Descaves était entré en relations avec la plupart des survivants de la Commune qu'il interrogea et qu'il écouta longuement égrener leurs souvenirs. Il s'était rendu à Genève où, au Bureau de l'Habitant, il a soigneusement relevé sur un calepin les noms des proscrits; il s'était enquis

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> A. Claris, *La proscription française en Suisse*, 1871—1872. Genève, 1872, 132 p. Claris qui avait été chef du Bureau de la Presse parisienne sous la Commune vécut à Genève de 1871 à 1880.

Louis Dramard, Voyage au pays des proscrits. Paris 1879, 105 p. Dramard, sans avoir pris part à la Commune, en était un partisan déclaré, d'où son voyage en Suisse et son livre qui dépeint essentiellement le milieu des communards établis à Berne. Sur ce personnage, qui fut un des premiers socialistes en Algérie, voir l'article nécrologique que lui consacra Benoir Malon dans la Revue socialiste du 15 avril 1888.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Lucien Descaves, Philémon vieux de la vieille, Paris 1913, 358 p.

de ceux qui s'étaient définitivement fixés en Suisse pour aller interroger les survivants<sup>3</sup>.

Aussi, Lucien Descaves, grâce à ces documents, aux témoignages qu'il avait recueillis et à ses patientes recherches, a composé un roman dont les moindres détails se vérifient aux yeux du chercheur d'aujourd'hui.

L'opuscule de Zévaès<sup>4</sup>, dans les quelques pages qu'il consacre aux proscrits de la Commune en Suisse, se fonde essentiellement sur le roman des Descaves.

Ajoutons encore quelques articles à caractère anecdotique<sup>5</sup> et les quelques pages (ou quelques lignes) des biographies consacrées aux communards qui ont séjourné en Suisse, et nous aurons passé en revue toutes les publications sur ce sujet.

Pourtant, il y aurait là place pour un travail d'ensemble et Georges Bourgin en soulignait encore l'intérêt il y a une douzaine d'années:

«Ce n'est pas seulement en Belgique mais en Suisse et en Angleterre qu'il y aurait à organiser une enquête sur les communards en exil. Et que de beaux travaux aussi à entreprendre sur le rôle de ces colonies révolutionnaires de Français dans l'évolution intérieure des pays qui les ont accueillis! C'est de la synthèse de tous ces travaux que pourra sortir la vérité sur les origines, le sens et les résultats profonds et vrais de la Commune de 1871.

Ajoutons encore qu'un tel travail intéresserait également notre histoire nationale. Quel rôle les proscrits ont-ils joué au sein du mouvement ouvrier naissant, du radicalisme; dans quelle mesure se sont-ils adaptés à leur nouveau milieu; comment ont-ils vu la

<sup>3</sup> Ce calepin et divers papiers de Descaves se trouvent à Amsterdam, à l'Institut international d'histoire sociale, qui a acquis la collection du romancier. Une note de Descaves signale que certains des documents de son dossier Babick lui ont été remis à Genève, en septembre 1904, par le pasteur Dide.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> ALEXANDRE ZÉVAÈS, Les proscrits de la Commune. Paris, Bureau d'Edition, s. d. (1936), 56 p.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Citons entre autres Fernand Fournier-Marcigny, Les communards à Genève, dans Almanach du Vieux Genève, 1946, p. 61—68.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> GeorgesBourgin, Place de la Commune dans l'histoire de France, dans 1948, revue des révolutions contemporaines, juillet 1950, t. XLIII, p, 201—202.

Suisse; qu'ont-ils retiré de leur séjour, autant de questions auxquelles il faudrait répondre. Bien sûr, cet article ne prétend nullement le faire; limité dans le temps à la première année de la proscription, il n'en retiendra que quelques aspects.

Remarquons encore que l'extrême dispersion des sources ne facilite guère les recherches, non plus d'ailleurs que les lacunes effarantes de nos archives; qu'il nous suffise de relever que, depuis sa fondation, le Département de Justice et Police du canton de Genève n'a pas fait un seul versement important aux Archives d'Etat.

En Suisse, l'Internationale n'avait pas caché sa sympathie pour la Commune de Paris. Meetings et résolutions à Genève, articles dans l'Egalité et la Tagwacht, efforts pour appuyer les mouvements insurrectionnels du Sud-est, rien n'avait été épargné. Un Genevois, fixé à Paris, avait même été envoyé à Genève par Paschal Grousset, le délégué de la Commune aux relations extérieures, avec mission d'y établir un «Bureau d'action» pour mener la propagande en direction des départements du Midi<sup>8</sup>.

Aussi, rien d'étonnant si, après la répression des mouvements de la province et l'entrée des Versaillais à Paris, les nombreux insurgés qui cherchèrent refuge en Suisse y furent accueillis et aidés par les militants de l'Internationale.

Outre les Parisiens, particulièrement nombreux étaient les Lyonnais qu'une longue tradition dirigeait sur Genève après chaque échec d'un mouvement révolutionnaire. D'autres venaient du Creusot, de Marseille, voire même de Narbonne.

Un certain nombre de communards se fixeront à Lausanne, dans le Jura, à Berne, mais la grande majorité s'établira à Genève. C'était la plus grande ville de Suisse romande, celle qui leur offrait un peu de cette atmosphère citadine à laquelle ils étaient habitués, celle surtout où ils pouvaient trouver le plus facilement à exercer leur métier.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Nous remercions la Commission de Recherches de l'Université de Genève qui, par l'octroi d'une bourse, nous a permis d'entreprendre ces recherches que nous espérons poursuivre.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> MARC VUILLEUMIER, L'Internationale à Genève et la Commune de Paris (1871), dans Mélanges offerts à M. Paul E. Martin, Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XL, Genève, 1961, p. 625—643.

Combien étaient-ils? Il est difficile de donner un nombre précis, car les proscrits ne sont pas tous arrivés en même temps: les premiers Lyonnais passèrent la frontière au lendemain de l'échec du mouvement des 22-25 mars; les derniers rescapés de l'insurrection parisienne n'arrivèrent en Suisse qu'après s'être cachés parfois plusieurs mois en France; ainsi Pindy n'arriva à Lausanne, via Bâle, qu'en avril 18729. Plusieurs quittèrent notre pays peu après y avoir trouvé refuge, d'autres s'y fixèrent mais changèrent à plusieurs reprises de localité. Ajoutons enfin qu'en 1871, un certain nombre de Français, redoutant d'être compromis, avaient cru bon de se mettre hors d'atteinte des policiers de Versailles sans attendre d'éventuelles poursuites; sans être véritablement des proscrits, ils s'apparentent tout de même à leur groupe. Enfin, un certain nombre, munis de faux papiers, semblent bien avoir séjourné clandestinement. Aussi est-il difficile de dresser une statistique précise. Néanmoins, les chiffres suivants, datant d'une époque où les proscrits se sont fixés, donneront un ordre de grandeur: le 15 mai 1873, la police genevoise en dénombrait 143; en 1879, au moment de l'amnistie partielle, 162. A cette dernière date, il y en avait 25 dans le canton de Vaud, 4 dans celui de Neuchâtel et 3 dans le Jura bernois 10. En tenant compte des différents facteurs indiqués on pourrait retenir, pour la fin de 1871, les chiffres approximatifs suivants: Genève 200, Vaud 30, Neuchâtel 15, Berne et Bâle moins d'une dizaine chacun.

Mais les demandes d'extradition formulées par Jules Favre à l'égard des Communards qu'il considérait et qu'il voulait faire traiter comme des criminels de droit commun, les nombreuses démarches du ministre de France à Berne et de son consul à Genève, l'arrestation provisoire, sur demande de Versailles, de l'un des proscrits, Razoua, ex-commandant de l'Ecole militaire, toutes ces menaces avaient obligé les fugitifs les plus compromis à se cacher, voire même à quitter la Suisse. Ce fut le cas du Hongrois Frankel, l'ex-délégué au Travail, qui, à la fin du mois d'août 1871, quitta

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Charles Thomann, Jean-Louis Pindy. La Chaux-de-Fonds 1951, 34 p., p. 20.

<sup>10</sup> Archives fédérales, Berne, Flüchtlinge 53.

Genève pour Londres<sup>11</sup>. Eudes, le général de la Commune, s'était aussi réfugié à Genève, avec sa femme et sa fille, avant de se rendre dans la capitale anglaise<sup>12</sup>.

Cependant, malgré les efforts de la diplomatie française, Razoua fut mis en liberté et le Conseil fédéral, fidèle à la conception traditionnelle du droit d'asile, refusa de livrer à la France les communards sans des preuves péremptoires de leur participation à des crimes de droit commun, preuves que la Justice militaire ne put jamais réunir. Cette lutte diplomatique de l'été 1871 avait suscité une opposition passagère entre le Conseil fédéral et le gouvernement genevois, plus sensible aux pressions de l'Internationale. Dans tout le pays, l'opinion publique dans sa grande majorité s'était prononcée, avec des nuances, en faveur de la politique fédérale et du respect du droit d'asile.

L'Internationale, à Genève, avait joué un rôle important dans cette défense du droit d'asile par ses manifestations, ses pétitions, ses articles et le soutien pratique qu'elle apportait aux communards en les cachant, en les faisant partir pour l'Angleterre ou en subvenant à leurs besoins.

La libération de Razoua, le 30 août, marqua l'échec définitif des tentatives faites par la France pour obtenir l'extradition des proscrits. Désormais, ceux-ci pouvaient vivre tranquillement en Suisse. Ceux qui s'étaient cachés et se dissimulaient sous des noms d'emprunt reparurent au grand jour.

Dès leur arrivée dans notre pays, certains des communards avaient commencé à donner des conférences pour diffuser leurs idées, exalter la Commune et dénoncer les horreurs de la répression, comme M<sup>me</sup> André Léo<sup>13</sup> qui écrivait de La Chaux-de-Fonds, le

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Sur toutes ces péripéties, cf. Marc Vuilleumier, Le gouvernement de Versailles, les autorités suisses et les proscrits de la Commune en 1871, dans Le Mouvement Social, Paris, janvier-mars 1962, n° 38, p. 28—46.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Maurice Dommanget, *Hommes et choses de la Commune*. Marseille, s. d., p. 159.

<sup>13</sup> M<sup>me</sup> André Léo, de son nom de jeune fille Léonie Bréa, avait épousé Grégoire Champseix, disciple de Leroux et proscrit de décembre, qui enseignait au Collège de Lausanne. En 1860, profitant de l'amnistie, les deux époux regagnèrent Paris où le mari mourut en 1863. Sous le pseudonyme d'André Léo, prénoms de ses deux fils jumeaux, M<sup>me</sup> Champseix poursuivit

2 août: «J'ai dû me cacher pendant deux mois pour disputer aux bourreaux de Versailles ma santé et ma liberté. Quelles scènes! ...Quelles horreurs! La pensée seule de les dire, de les dénoncer à la conscience humaine me consolait de vivre après tant de martyrs. J'en commence demain ici le récit public. Je le porterai à Genève, en Angleterre, partout où je pourrai être entendue 14.»

Paule Mink, fille et épouse de proscrit polonais qui, durant les réunions politiques de la fin de l'Empire et durant la Commune s'était signalée par ses campagnes en faveur des droits de la femme, entreprit aussi une tournée de conférences 15. L'un de ses exposés, à Genève, au Temple-Unique 16, fit une grande impression sur le jeune Jules Guesde qui, bien des années plus tard, confiait à un ami «son étonnement d'avoir trouvé une femme ayant tant de logique dans le discours et d'éloquence sans phrase 17». A partir du 30 novembre 1871, tant pour répandre ses idées que pour gagner quelque argent, Paule Mink donna, à Genève, dans la salle du Casino de Saint-Pierre, sept conférences sur le rôle de la femme dans la famille et la société. Malheureusement pour elle ces exposés ne semblent pas avoir attiré grand monde 18.

Conférencier infatigable aussi que Zeppenfeld, ex-secrétaire de Rossel, professeur d'histoire. Dès son arrivée en Suisse, il commence à parler dans le Jura. Son sujet de prédilection: l'ultramontanisme. En cette période où le Kulturkampf battait son plein, il se jeta dans la bataille et publia même une brochure. Il y remerciait «le

une carrière d'écrivain. Lancée dans la bataille politique durant les dernières années de l'Empire elle prend part à la Commune. Elle épousera Benoit Malon en 1873 (cf. A. Perrier, *Grégoire Champseix et André Léo*, dans l'*Actualité de l'Histoire*, Paris, n° 30, janvier-mars 1960, p. 38—39).

<sup>14</sup> James Guillaume, L'Internationale. Documents et souvenirs (1864 à 1878). Paris 1905—1910, 4 vol., t. II, p. 171. Ces conférences ne seront pas publiées, mais Benoit Malon en a utilisé le manuscrit dans son livre, La troisième défaite du prolétariat français, Neuchâtel, Imprimerie Georges Guillaume fils, 1871, 538 p.

<sup>15</sup> GUILLAUME, op. cit., t. II, p. 167.

<sup>16</sup> Ancien temple maçonnique, aménagé en salles de réunion et siège de l'Internationale. Devenu... l'église du Sacré-Cœur.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Compere-Morel, Jules Guesde. Le socialisme fait homme. 1845—1922. Paris, 1937, 503 p., p. 77.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> La Suisse radicale, 30 novembre et 14 décembre 1871.

gouvernement de Genève et celui des divers cantons de la Suisse romande, de leurs respect de la liberté absolue de parole et du droit de réunion... Dans nos conférences à Neuchâtel, à La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Porrentruy, Delémont, Moutier, Val de Ruz, Berne, etc. etc., partout nous avons pu, en toute liberté, exposer nos idées 19 ».

D'ailleurs, à l'occasion, il parlait aussi de la Commune et il entreprit, au début de 1872, à Genève, toute une série de conférences intitulées «Du 4 Septembre 1870 au 30 mai 1871 <sup>20</sup> ».

Cette propagande oratoire est assez difficile à suivre, car les journaux n'en rendent pas toujours compte et, ce qui serait le plus intéressant pour nous, la composition et les réactions du public nous restent totalement inconnues.

Mais les proscrits ne laissaient pas chômer leur plume. Dès leur arrivée, certains se mirent au travail pour retracer les événements qu'ils avaient vécus et opposer aux nombreux écrits des adversaires de la révolution du 18 mars leur propre version des événements. Pour eux, il ne s'agissait pas seulement de réhabiliter la Commune mais surtout d'en tirer la leçon, d'en dégager les enseignements.

C'est ce que faisait Aristide Claris qui, réfugié à Genève, s'était vu offrir les colonnes de la Suisse radicale pour y rendre compte du livre de Lanjalley et Corriez, l'un des premiers ouvrages portant une appréciation objective sur les événements de 1871<sup>21</sup>. A la fin de son article, fort élogieux pour les deux auteurs, il expose ce qui, à ses yeux, a fait la faiblesse de la Commune<sup>22</sup>:

«On se débarrasse difficilement de préjugés séculaires, surtout des erreurs politiques, mêmes percées à jour. Or, il faut bien le reconnaître, l'idée de la république une et indivisible a de nombreux partisans parmi les révolutionnaires français. Le pouvoir centralisé, entre les mains d'un homme ou d'une assemblée, l'application des principes autoritaires ou jacobins, voilà l'idéal de la plupart de nos hommes politiques. Au lieu de s'inspirer des

<sup>19</sup> Première lettre de M. le Professeur Zeppenfeld à Monseigneur Mermillod. Genève, Imprimerie Vve Blanchard. 1872, 16 p., p. 5.

<sup>20</sup> L'Egalité du 28 janvier 1872.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Paul Lanjalley et Paul Corriez, *Histoire de la révolution du 18 mars*, Paris-Bruxelles... 1871, 570 p.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> La Suisse radicale, 28 septembre 1871.

principes de la plus vulgaire logique et d'essayer de fonder la république par en bas, au moyen de la commune autonome, nos grands remueurs d'idées — à peu d'exception près — veulent quand-même fonder la république par en haut, c'est-à-dire substituer à un despotisme monarchique un autre despotisme non moins détestable.

Dans cette situation, comment la révolution du 18 mars, qui était et ne devait être que la réalisation de l'idée fédérative, pouvait-elle réussir aux mains d'une majorité jacobine et centralisatrice à outrance, ennemi juré de l'autonomie communale et de toute idée de décentralisation même simplement administrative.»

Cette prise de position contre la majorité blanquiste et jacobine sera celle de presque tous les ouvrages publiés en Suisse par des communards en 1871—1872<sup>23</sup>. Celui du peintre neuchâtelois Gustave Jeanneret, Paris pendant la Commune révolutionnaire de 1871<sup>24</sup>, ne se range pas dans cette catégorie. Dans son récit, légèrement romancé et fort vivant, l'auteur se borne à reprocher à la Commune son inconséquence: n'avoir su, dès le début, choisir entre la légalité et les mesures révolutionnaires. Jeanneret avait séjourné à Paris, de 1867 à 1870. Il n'y était pas au moment de la Commune 25, mais il suivit les événements avec passion. Il avait adhéré à la section neuchâteloise de l'Internationale et ses idées sociales ne restèrent pas sans influence sur sa peinture: «on le verra s'attacher, tout au long de sa carrière, à les intégrer à son art, écrit son biographe. S'il fut désireux de se voir confier des murs afin de les orner, c'est qu'il comptait bien y célébrer, non seulement la beauté

<sup>23</sup> On sait qu'à la Commune deux partis se sont opposés, qu'on a l'habitude de nommer majorité et minorité. La majorité, jacobine et blanquiste, voulait une énergique dictature et fit nommer un Comité de Salut public; la minorité, représentant le courant socialiste et ouvrier, s'opposait aux mesures centralisatrices, au maintien des structures étatistes et à la dictature jacobine à la 93; elle était également beaucoup plus sensible aux problèmes sociaux. Cette séparation est cependant loin d'être toujours nettement tranchée. Au sujet de la «doctrine» des minoritaires, cf. l'ouvrage de Charles Rihs, La Commune de Paris, sa structure et ses doctrines. Genève 1955, 317 p. Signalons à ce propos l'excellente mise au point de Jacques Rougerie, La Commune de 1871, problèmes d'histoire sociale dans Archives internationales de sociologie de la coopération, nº 8, juillet-décembre 1960, p. 45—68.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Neuchâtel, Imprimerie Georges Guillaume fils, 1871, 335 p.

<sup>25</sup> M. P. VERNEUIL, Gustave Jeanneret. Neuchâtel 1934, 56 p. + pl., p. 21.

et la noblesse du travail, mais encore la fraternité des hommes, fondée sur l'égalité et la solidarité <sup>26</sup>». En août 1871, lors de son retour à Paris, James Guillaume et ses amis le chargèrent d'enquêter sur la mort de Varlin et d'apporter aux communards qui se cachaient encore dans la capitale les passeports nécessaires à leur évasion <sup>27</sup>.

Six ans plus tard, Jeanneret s'exprimait ainsi sur son ouvrage: «Dans cette douloureuse période, je ne songeais guère à faire de la littérature, non plus qu'une étude sérieuse: je n'en avais ni le temps ni la faculté. Sans aucune préparation, à peu près sans documents (mon livre fut presque le premier de son bord qui parut, et je n'avais assisté qu'en témoin obscur aux événements dont je faisais le récit) j'entrepris d'écrire une justification du calomnié. J'avais un grand cri d'indignation qui me pesait au cœur: je le poussai. J'avais trois mois à consacrer à cette œuvre qui en eût demandé vingt ou trente: en trois mois l'ouvrage fut écrit, imprimé et vendu <sup>28</sup>.»

L'imprimerie Guillaume publia encore deux importants livres sur la Commune: celui de Benoît Malon, en novembre 1871 et celui de Lefrançais en décembre <sup>29</sup>. Le livre de Malon insistait sur le caractère social, prolétarien de la Commune. Ce point de vue n'était évidemment pas celui des radicaux genevois qui sympathisaient avec l'Internationale. Aussi la Suisse radicale, tout en faisant un compte rendu élogieux de l'ouvrage, émit quelques réserves significatives: l'auteur «voit jouer peut-être un trop grand rôle à la question sociale, alors qu'il n'y avait tout simplement que les suites presque inévitables d'un siège malheureux et d'une exécrable

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Ib., p. 22.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Guillaume, op. cit. II, p. 171—172.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Georges Jeanneret, Un cénacle neuchâtelois au quartier latin ou bohème artistique et littéraire. T. 1 (seul paru), Neuchâtel, s. d. (1877), 141 p., note p. 10—11. Jeanneret prétendait, dans son ouvrage de 1871, que l'auteur en était un communard réfugié en Suisse qui l'avait chargé de l'éditer. Il s'agissait d'un procédé littéraire qu'il avoue en 1877: «l'auteur, le véritable et unique auteur était bien moi».

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Malon, op. cit.,; Gustave Lefrançais, Etudes sur le mouvement communaliste à Paris en 1871. Neuchâtel, Impr. Georges Guillaume fils, 1871, 428+66 p. Les dates de parution dans Guillaume, op. cit., t. II, p. 219.

politique réactionnaire». L'organe radical reprochait à Malon de ne pas voir «la vaste conspiration royaliste» qui s'étendait sur la France, de ne pas avoir compris que la cause de Paris était perdue sans un soulèvement général des départements. Or l'échec des mouvements provinciaux, le critique l'attribuait à la politique de la Commune, à ses manifestes, qui, en appelant à la fédération des communes et en oubliant que la capitale en constituait le centre naturel provoquèrent le désarroi chez les républicains des départements et isolèrent Paris. Tout cela, écrivait-il, était la faute de la minorité socialiste «imbue des préjugés de sectes» et non des Jacobins comme le prétendait Malon <sup>30</sup>.

Néanmoins l'ouvrage du proscrit connut un certain succès. Nous sommes renseignés sur sa diffusion dans les montagnes neuchâteloises grâce aux lettres d'un communard, Félix Raphaël Rougeot; James Guillaume, qui dirigeait alors l'imprimerie paternelle, à Neuchâtel, l'employait comme voyageur de commerce<sup>31</sup>. Rougeot parcourait les villages des Montagnes à la recherche de commandes et plaçait des souscriptions pour les livres qu'éditait l'imprimerie. Le 7 novembre, il rend compte de ses opérations au Locle et annonce à Guillaume que 56 personnes ont souscrit à l'ouvrage de Malon. L'accueil est excellent, affirme-t-il, le 22, «les personnes qui l'ont lue sont enthousiasmées; des bourgeois qui l'avaient refusé le prennent». Deux jours plus tard, il en est à 130 exemplaires, toujours pour Le Locle. D'ailleurs, Rougeot ne vendait pas que le Malon; Massenet de Marancourt, un autre communard, le frère du musicien, qui, à Genève, avec Maxime Vuillaume et Henri Bellenger venait de faire paraître Hommes et choses du temps de la Commune, lui demanda de diffuser également son ouvrage<sup>32</sup>.

Lefrançais avait cherché à faire éditer son livre à Paris. Ale-

<sup>30</sup> La Suisse radicale, 13 et 14 décembre 1871, article non signé.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Ces lettres se trouvent au Centre international de recherches sur l'anarchisme (CIRA), Genève. Nous en avons publié de larges extraits dans le *Bulletin du CIRA*, nº 6 (hiver 1960—1961), p. 1—6 (ronéographié).

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Hommes et choses du temps de la Commune. Récits et portraits pour servir à l'histoire de la première Révolution sociale. Genève, 226 p. Publié par livraisons en novembre 1871. Lettre de Rougeot, 24 novembre.

xandre Herzen, le fils aîné du révolutionnaire russe mort l'année précédente, s'était chargé du manuscrit et l'avait porté à l'éditeur Lacroix et Verboeckhoven. Celui-ci exigea quelques modifications que Lefrançais repoussa. Il venait d'essuyer un refus encore plus net de la maison Le Chevalier lorsque Beslay, le doyen de la Commune, réfugié à Neuchâtel, l'engagea à s'adresser à Guillaume <sup>33</sup>.

Si le livre de Malon restait sur le terrain de la discussion de principes, l'étude de Lefrançais se livre à des critiques assez acerbes à l'égard de certains membres du personnel communaliste. Claris, assez proche pourtant des idées de Lefrançais, le lui reprochera: «A quoi peuvent servir en effet les reproches adressés à celui-ci, les accusations lancées contre celui-là, sinon à réjouir nos ennemis communs: les royalistes, les bourgeois! Si la majorité de la Commune a été débordée, a fait des fautes, et n'a pas su défendre Paris plus énergiquement et surtout plus militairement, qu'a donc fait de mieux cette minorité que l'on veut couvrir de lauriers et de palmes? Quant à nous, nous prétendons que la scission qui s'est produite au sein de la Commune a eu un effet désastreux, et sans prendre parti pour la majorité plutôt que pour la minorité, nous aimerions voir l'unité régner dans le camp des vaincus, car avec cette union. nous sommes de force, malgré notre immense défaite, à terrasser tous les partis qui se disputent la France comme une proie 34.»

Mais cette unité, ce ne sont pas les publications historiques des communards qui contribuaient à la créer. Des ouvrages comme celui de Vergès 35, paru en 1872, par ses accusations contre Malon, Eudes, Clémence et Dombrowski ne faisaient qu'exciter les rancunes et les haines. D'autres publications ont un caractère plus personnel et sont parfois de véritables plaidoyers pro domo, telles ces quatre pages de Stanislas Pourille, dit Blanchet, exclu de la Commune et emprisonné lorsqu'on apprit sa véritable identité et ses anciennes fonctions de secrétaire d'un commissaire de police

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Voir G. Lefrançais, Dix années de proscription en Suisse (1871—1880). Manuscrit inédit. Inst. int. d'hist. soc., Amsterdam.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> CLARIS, op. cit., p. 128.

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> V... d'Esboeuf (= Vergès), Le coin du voile, suivi d'une étude politique et économique de la situation. Trahison et défection au sein de la Commune. Genève, Imprimerie Vve Blanchard, 1872, 303 p.

sous l'Empire <sup>36</sup>. A travers les étapes de cette vie mouvementée — Pourille fut successivement séminariste, interprète, secrétaire du commissariat de police des Brotteaux, à Lyon, commerçant condamné pour faillite frauduleuse, publiciste à ses heures, avant de se faire élire à la Fédération de la Garde nationale et de parvenir à l'hôtel de ville sous un pseudonyme —, apparaît un personnage qui n'inspire guère confiance et que la plupart des proscrits, à Genève, tinrent soigneusement à distance.

Tout autre est le cordonnier Etienne Faure, ex-commissaire central de la Commune de Saint-Etienne. Le récit qu'il fait des événements témoigne bien de la faiblesse et de l'incapacité des dirigeants du mouvement, et de Faure le tout premier. Il s'exprime sans ménagement sur le compte de quelques-uns de ses compagnons, sur celui «du Sieur Durbize qui, par parenthèse est un traitre à notre cause, ainsi que Jolivate, soit par intention ou par lâcheté: à ce titre ils ont bien mérité de la bourgeoisie stéphanoise<sup>37</sup>». Ce Durbize était, comme lui, réfugié à Genève; il n'est pas difficile d'imaginer combien tendus devaient être les rapports des proscrits de Saint-Etienne.

Ce n'est pas sans une certaine vigueur que Faure rétorque au procureur qui, lors de son procès par contumace, avait ironisé sur l'orthographe quelque peu fantaisiste de ce cordonnier devenu commissaire central: «Certes, Monsieur le Procureur, si j'avais eu, comme vous, dans la poche de mes parents, des milliers de francs produits par la sueur des travailleurs, j'aurais peut-être pu apprendre, moi aussi, l'art des fioritures, et je connaîtrais probablement la place que doit occuper chaque lettre dans le corps des mots; mais n'ayant pas de ressources, j'ai dû commencer à travailler bien jeune, au lieu d'aller à l'école. Est-ce à dire que vous valez plus que moi avec votre instruction 38 ?» Et comme le magistrat

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Copie (avec additions) d'une lettre que j'ai vainement tenté de faire insérer dans quelques journaux de France depuis deux mois. Genève, 15 novembre 1871. Impr. Soulier et Wirth. 4 p.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> ETIENNE FAURE, La Commune en province. Un condamné par la Cour d'Assises de Riom devant l'opinion publique. Genève, Ghisletty, libraire, Imprimerie coopérative, 1872, 29 p.

<sup>38</sup> Ib., p. 23.

s'était permis de se moquer de son surnom, «Cou-tordu», il ajoute: «Dites-moi, maître procureur, Couthon était bien mal bâti aussi; il n'avait pas le cou tordu, c'est vrai, mais il était bien plus difforme que moi, et Couthon a fait plus que peur aux vôtres <sup>39</sup>.» Et ce n'est pas sans fierté qu'il déclare: «Souvenez-vous surtout que celui que vous injuriez lâchement est au-dessus de vous et qu'il y a une grande distance entre Faure Cou-tordu, et un procureur... de l'espèce française <sup>40</sup>.»

La première fois que les communards se manifestèrent publiquement, ce fut lors du Congrès de la Paix et de la Liberté, à Lausanne, en septembre 1871. D'après Lefrançais, le bruit avait couru, dans les milieux de la proscription, qu'on projetait de s'y livrer à des manifestations hostiles à la Commune. En effet, un membre du Comité central de la Ligue, Gustave Chaudey, avait péri lors des événements de Paris. Accusé d'avoir fait tirer sur le peuple lors de la journée du 22 janvier, il avait été incarcéré sous la Commune et, lors des dernières heures de la résistance, fusillé sur l'ordre de Raoul Rigault. Son éloge funèbre n'allait-il pas provoquer, de la part du congrès et du public, de violentes attaques contre la révolution du 18 mars? On soupçonnait les étudiants lausannois et leurs sociétés, le rédacteur de la Gazette de Lausanne, Victor Tissot, qui avait été un collaborateur du Courrier français de Vermorel, d'avoir tout préparé pour transformer le congrès de la Paix en manifestation anti-communaliste 41.

En réalité, les adversaires de la Commune songeaient surtout à conspuer les communards que l'on s'attendait à voir apparaître à Lausanne. En effet, certains d'entre eux, M<sup>me</sup> André Léo principalement «qui cherchait toutes les occasions de faire entendre une protestation indignée contre les atrocités commises par les hommes de Versailles <sup>42</sup>», avaient décidé d'intervenir.

«Une vingtaine de proscrits se rendirent donc à Lausanne: les uns dans l'intention d'y prendre la parole et de relever leur drapeau un instant abaissé; d'autres en qualité de correspondants de journaux radicaux de France; d'autres, enfin, dans le seul but d'assister au spectacle dérisoire d'une as-

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Ib., p. 24.

<sup>40</sup> Ib., p. 25.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> G. Lefrançais, Dix années...

<sup>42</sup> Guillaume, op. cit., t. II, p. 218.

semblée parlant de paix et de fraternité au lendemain du plus formidable égorgement qu'ait jamais enregistré l'histoire», écrit l'un d'entre eux<sup>43</sup>.

D'après le bulletin officiel du congrès, les séances avaient pourtant débuté fort calmement; le lundi 25 septembre, Armand Goegg, dans son éloge des membres décédés depuis le dernier congrès, n'avait prononcé aucune parole contre la Commune, se bornant à rejeter la responsabilité de la guerre civile sur le gouvernement et sur l'Assemblée nationale 44. Les attaques de Lemonnier contre l'Internationale à qui il reprochait de manquer de doctrine, de viser à l'utile et non au juste, n'avaient rien de très violent, surtout si on les compare à celles de la plupart des journaux de l'époque. Cependant, elles durent être impatiemment supportées par les proscrits, sensibilisés à l'extrême par les scènes que beaucoup avaient vécues, lors de la Semaine sanglante. Mais ce fut le lendemain, quand, à la suite du rapport de Lemonnier sur la question sociale, intervint M<sup>me</sup> André Léo, que l'atmosphère se tendit.

Défense passionnée de la Commune, «on a flétri du nom d'assassins les assassinés, de voleurs les volés, de bourreaux les victimes <sup>45</sup>», dénonciation des «faux républicains du 4 septembre», du rôle provocateur de Thiers, stigmatisation des crimes de la répression, explication des incendies, tout cela ne pouvait que soulever la fureur du public et de certains délégués qui, excités par la présence des communards dont certains arboraient fièrement la cocarde rouge, attendaient visiblement l'incident. Les interruptions fusèrent, malgré les efforts du président Eytel pour rétablir l'ordre. On dut même expulser quelques perturbateurs. N'arrivant pas à rétablir le calme, Eytel pressa l'oratrice de conclure; comme elle continuait, imperturbable, il finit par lui retirer la parole <sup>46</sup>.

<sup>43</sup> CLARIS, op. cit., p. 36-37.

<sup>44</sup> Bulletin officiel du cinquième congrès de la Ligue de la Paix et de la Liberté. Lausanne, Association typographique, 1871, 237 p. Le compte rendu semble être fidèle. Cependant, dès la seconde séance, Lemonnier et Fribourg déclaraient que le Bulletin avait déformé leurs paroles.

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> Bulletin, p. 5. Le discours, avec la partie qui n'a pu être prononcée, a été édité: André Léo, La guerre sociale. Discours prononcé au Congrès de la Paix à Lausanne (1871). Neuchâtel, Imprimerie Georges Guillaume fils, 1871, 39 p.

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> Un journal conservateur comme le *Journal de Genève*, fort hostile au congrès, relate soigneusement ces incidents qu'il commente ironiquement.

Les communards, et André Léo la toute première, ont reproché à Eytel sa partialité. Il faut néanmoins reconnaître qu'il s'est longuement efforcé de rétablir le calme et qu'il avait, à plusieurs reprises prié l'oratrice d'abréger. Il était d'ailleurs loin de partager les sentiments des ennemis de la Commune, comme le prouve l'interpellation qu'il avait développée le 10 juillet, devant le Conseil National, en faveur du droit d'asile et au sujet des massacres opérés par les troupes versaillaises. Cependant, le désir d'éviter des incidents qui auraient pu nuire au déroulement du congrès et peut-être même conduire à un éclatement de la Ligue, le souci de ménager sa position politique expliquent fort bien son attitude.

D'ailleurs le discours d'André Léo ne mécontenta pas seulement les adversaires de la Commune mais également ses partisans, choqués par ses vives attaques contre la majorité:

«Plus que personne j'ai déploré, j'ai maudit l'aveuglement de ces hommes — je parle de la majorité — dont la stupide incapacité a perdu la plus belle cause... Tout ce grand fracas, tout ce pastiche de 93, que fit la majorité de la Commune consista seulement en mots, en phrases, en décrets, ce fut de la pose. La loi des ôtages ne fut pas appliquée, grâce à la minorité; grâce aussi, je le crois, à la secrète répugnance de ces copistes de la Terreur qui, en dépit d'eux-mêmes, étaient de leur temps et de leur parti — car la démocratie actuelle est humaine. La loi des ôtages ne fut appliquée que le 23 au soir, quand le pouvoir communal n'existait plus de fait (sa dernière séance est du 22). Ces exécutions eurent lieu par les ordres seuls de Rigault et de Ferré, deux des plus malheureuses personnalités de la Commune, qui jusque là n'avaient cessé, toujours en vain, de réclamer des mesures sanglantes 47.»

Ces attaques contre deux hommes dont l'un venait d'être fusillé et l'autre allait bientôt mourir devant le peloton d'exécution furent vivement reprochées à André Léo, même par des hommes dont les positions se rapprochaient des siennes, comme Claris et Guillaume 48. Le jugement de Bakounine, resté longtemps inédit, est aussi fort sévère, tant pour le congrès qu'il accable de sarcasmes que pour l'oratrice 49.

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> André Léo, La guerre sociale..., p. 5 et 7.

<sup>48</sup> CLARIS, op. cit., p. 122. GUILLAUME, op. cit., t. II, p. 218.

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Archives Bakounine: I. Michel Bakounine et l'Italie 1871—1872. Texte établi et annoté par Arthur Lehning, Leiden, 1961, p. 243—244.

Le troisième jour, le 27, d'autres communards intervinrent. Ce fut d'abord Paule Mink 50. Très éloquente et fort habile, elle sut se faire écouter sans incidents notables. En un discours fortement charpenté, elle esquissa l'histoire de l'Internationale et, prenant l'exemple de l'instruction intégrale, proposée dans le rapport du Comité central, elle montra que son application aux enfants d'ouvriers était impossible sans l'émancipation sociale des travailleurs. Elle s'éleva contre les persécutions dirigées contre l'Internationale et déposa une motion reconnaissant la liberté d'association pour les ouvriers et condamnant toute poursuite. Une seconde motion flétrissait «les massacres commis à Paris par les troupes du gouvernement de Versailles».

La première proposition fut adoptée avec quelques modifications, quant à la seconde, le congrès préféra condamner les massacres sous quelque drapeau qu'ils aient été commis. Une certaine agitation s'était déjà manifestée lors de la discussion de cette motion. L'apparition à la tribune de Napoléon Gaillard, portant fièrement la cocarde rouge à sa boutonnière, porta le tumulte à son comble. Cordonnier de son état, ancien orateur des réunions publiques de la fin de l'Empire, condamné à la suite de la manifestation sur la tombe de Baudin, Gaillard père, comme on l'appelait pour le différencier de son fils, ardent républicain socialiste lui aussi, avait été colonel chef des barricades sous la Commune; il s'était réfugié à Genève. Il n'avait rien de l'éloquence et de l'habileté de Paule Mink; son appel à la guerre du peuple contre les aristocrates, son apologie du communisme déclenchèrent un brouhaha puis un vacarme croissant. Les interruptions fusèrent et l'ex-barricadier-chef ne put terminer son discours.

Louis Marchand, qui avait été délégué par la Commune à Bordeaux d'où il avait réussi à gagner Genève, prit à son tour la parole. Voulant répondre à ses interrupteurs, il parla des ôtages et justifia leur exécution, ajoutant que s'il avait eu à juger Chaudey, il l'aurait condamné à être fusillé. On imagine le tollé que provoqua cette remarque. Marchand, lui non plus, ne put achever son discours <sup>51</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> Bulletin, p. 106—109, 116—117. Le discours de Paule Mink fut également publié par l'Egalité du 21 octobre 1871.

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> Bulletin, p. 120—123.

Le quatrième jour, après la lecture d'une lettre de protestation contre la déclaration de Marchand envoyée par plusieurs délégués, Gaillard essaya encore de se faire entendre, en vain malgré les efforts du président <sup>52</sup>.

L'ordre du jour appelait ensuite la question polonaise et la question d'Orient, point sur lequel Paule Mink intervint à nouveau. Bien que son discours n'ait pas soulevé les mêmes réactions que ceux des autres communards, le président dut néanmoins intervenir pour ramener le silence dans la salle. En sa qualité de fille et de femme de proscrit polonais, Paule Mink exalta le soulèvement de 1863, le plus libéral de tous. Opposée au panslavisme moscovite, elle n'en réclamait pas moins la formation d'une grande fédération slave car «l'avenir de l'Europe est dans les grandes fédérations nationales se groupant librement et en dehors de toute pression gouvernementale 53 ».

Un autre réfugié polonais, Mikowski, justifia la participation d'un grand nombre de ses compatriotes à la Commune de Paris par le fait qu'elle avait inscrit sur son drapeau le principe de la république universelle. Son intervention ne suscita aucune réaction hostile <sup>54</sup>.

Signalons encore, pour être complet, l'intervention de Claude François Marchand, membre du Comité central de la Ligue de la Paix, qui exalta la fraternité des peuples et la république européenne. Républicain français réfugié en Suisse après le coup d'Etat du 2 décembre, il s'était fait naturaliser et s'était fixé à Berne. Retourné à Paris après la proclamation de la république, il était revenu dans la capitale fédérale comme envoyé de la Commune porteur d'une adresse au peuple suisse 55.

Les répercussions de ces incidents furent vives, surtout dans la presse conservatrice, en Suisse et encore plus en France, où l'on s'indigna fort de l'audace inouie de ces communards.

Deux réfugiés, s'ils ne prirent pas la parole, profitèrent du con-

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> Ib., p. 131; cf., p. 164—166, les lettres de Gaillard et de Marchand.

<sup>53</sup> Ib., p. 146.

<sup>54</sup> Ib., p. 148.

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup> Nous nous proposons de publier prochainement tout ce qui concerne cet épisode encore ignoré de la Commune.

grès pour exposer leurs idées par la plume: M<sup>me</sup> Lara Marcel et Adolphe Clémence 56. Si le premier de ces textes, plein d'une phraséologie vide et confuse, n'offre guère d'intérêt, il n'en va pas de même de celui de l'ancien membre de la Commune. Personnalité attachante que celle de ce jeune relieur, ancien ami de Varlin et, comme lui, militant de la première heure au sein de l'Internationale, qui s'était fixé à Lausanne. Dès le mois d'août il travaille à écrire ses souvenirs et à tirer la leçon des événements. Il demande qu'on lui envoie de Paris des livres et des collections de journaux parus sous la Commune. Il interrompt ses travaux par des excursions dans les environs avec sa femme et son jeune fils. Et alors, écrit-il, admirant les paysages du Léman et des montagnes de Savoie, «nous pensons aux absents, à ceux qui souffrent de la misère, aux femmes et aux enfants privés de leur mari, de leur père, et aux prisonniers attendant le bon plaisir du vainqueur; nous pensons à tous nos frères qui sont là-bas et chantons pour eux nos chants du siège: la Marseillaise, le Chant du Départ, les Girondins...». Il songe sans cesse au retour et il lui semble que l'année ne s'écoulera pas sans qu'il revoie son cher Paris 57. Eternelle illusion de tous les proscrits!

Le 13 septembre 1871, il expédie une lettre au président de la République où il offre de se constituer prisonnier et de répondre de tous ses actes à condition que soient libérés ses concitoyens du 4º arrondissement emprisonnés à la suite de la Commune <sup>58</sup>.

Il sait que le Congrès de la Paix se prépare: «Ma première intention était d'y prendre la parole, écrit-il le 17 septembre, mais, réflexion faite, je me contenterai d'écouter, ne me réservant de parler qu'au cas où il surgirait quelque chose de grave et qu'il

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> LARA MARCEL, Trône et autel. Plus de guerre! Plus d'idolâtrerie! Conférence donnée à Lausanne pendant le 3° Congrès de la Paix et de la Liberté. Genève, impr. Vve Blanchard, 1872, 29 p. — Adolphe Clémence, De l'antagonisme social, ses causes et ses effets. Discours qui n'a pu être prononcé au Congrès de la Paix et de la Liberté. Impr. G. Guillaume fils, Neuchâtel 1871, 46 p.

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> Inst. int. d'hist. soc., fonds Descaves, dossier Clémence, lettre du 31 août 1871. Il y donne son adresse et son pseudonyme: Dr. J. Roussel, au Petit Valentin, maison Martin, près la Place de la Riponne.

<sup>58</sup> Minute de la lettre.

faille réfuter de suite <sup>59</sup>.» Il renonça à prendre la parole. Quelque temps après le congrès, faute de trouver du travail à Lausanne, il abandonna temporairement sa famille pour aller exercer son métier à Neuchâtel où il fit la connaissance de James Guillaume qui édita le discours qu'il n'avait pu prononcer <sup>60</sup>. Dans sa préface <sup>61</sup>, il déclare qu'il taira son opinion sur le congrès en vertu de la réserve qu'il se doit de garder dans le pays qui l'accueille. Il réclame néanmoins pour les proscrits l'hospitalité que les Parisiens ont toujours accordée aux réfugiés de toutes les nations. Aussi, écrit-il, «nous venons revendiquer hautement un droit d'asile que nous avons si souvent accordé, une hospitalité que nous n'avons jamais refusée, enfin la réciprocité à laquelle nous avons droit».

Ce qu'il y a d'original dans cette brochure, c'est l'importance qu'attache cet ouvrier d'un métier aux structures encore artisanales à la grande industrie. Il en voit le prototype dans l'usine Schneider, du Creusot, célèbre dans le monde ouvrier à la suite des grandes grèves de janvier et de mars 1870. Ces progrès de l'industrie, contrairement aux affirmations des libéraux, n'apportent aucune amélioration à la situation des exploités; ils ruinent les petits fabricants et commerçants: «Ils sont frappés dans leur indépendance, écrasés par une concurrence impitoyable, et condamnés à disparaître ou à devenir les agents des monopoleurs dont ils seront forcés d'accepter les conditions 62.»

Quant aux travailleurs, ils ne profitent nullement de ces grands établissements du type Schneider: «Là l'ouvrier est parqué non seulement dans un coin de terre mais aussi dans une spécialité de travail, souvent dangereux ou abrutissant; il y finit ses jours, laissant, pour le remplacer, sa famille implantée sur ce sol, laquelle ne connaît pas d'autre horizon et ne reçoit en fait d'instruction ou d'éducation que ce qu'il plaît à ses maîtres de laisser parvenir jusqu'à elle <sup>63</sup>.»

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup> Lettre du 17 septembre 1871.

<sup>60</sup> Lettre de M<sup>me</sup> Clémence du 1<sup>er</sup> novembre 1871; Guillaume, op. cit., t. II, p. 172.

<sup>61</sup> A. CLÉMENCE, De l'antagonisme, p. 8-9

<sup>62</sup> Ib., p. 12.

<sup>63</sup> Ib., p. 13.

Seul dispensateur du prix et de la durée du travail, le propriétaire des usines dispose ainsi d'un véritable troupeau d'électeurs lui assurant le pouvoir politique. «Il est alors véritablement seigneur et maître du pays car il a pour veiller à ses intérêts dans l'usine: ses employés, ses contre-maîtres, ses chefs d'ateliers; et pour maintenir son autorité dans le pays: le garde-champêtre, le maître d'école, le curé, le juge de paix, les gendarmes et même l'armée; il est vrai que cette dernière n'intervient que dans les grandes occasions: pour rétablir l'ordre, c'est-à-dire pour fusiller les hommes, les femmes et les enfants, comme à Aubin, à la Ricamarie et ailleurs <sup>64</sup>.»

Les grèves? — «Nous savons ce que vaut ce moyen, qui n'est le plus souvent qu'un immense traquenard dont se sert la bourgeoisie industrielle pour se débarrasser des travailleurs les plus énergiques, les plus écoutés de leurs camarades; et si de temps à autres certaines grèves ont réussi, le triomphe a peu duré, bientôt l'ouvrier se trouvait dans la même situation qu'auparavant, heureux encore quand elle n'était pas agravée 65. » La seule solution, c'est celle de 1871, c'est la Commune, puis la fédération de ces communes, par provinces et par pays, en détruisant ainsi le système centralisateur et oppressif.

Dans les événements de 1870/71, Clémence voit l'opposition des privilégiés et des travailleurs qui composaient la grande majorité de la garde nationale. Comme beaucoup de ses compagnons, il estime qu'au lendemain de sa victoire, le peuple s'est montré beaucoup trop magnanime, erreur qui fut chèrement payée. Aussi, écrit-il, «nous ne nous reconnaissons plus le droit de conseiller la modération 66».

Contrairement à André Léo, pour qui le capital est une notion assez vague, s'apparentant à celle de privilège, Clémence se fait du capitalisme une représentation très concrète.

Majoritaire, ancien membre du Comité de Salut public, Gambon s'était fixé à Chamblande, près de Lausanne. Vieux républicain de 1848, il était devenu célèbre à la fin de l'Empire pour son refus

<sup>64</sup> Ib., p. 13-14.

<sup>65</sup> Ib., p. 15.

<sup>66</sup> Ib., p. 40.

de l'impôt. Dès son arrivée en Suisse, il fit paraître une brochure qu'il signa L. B., ce qui provoqua des démentis indignés de Louis Blanc qui craignait de se voir attribuer la paternité de cet opus-cule <sup>67</sup>. Comme les proscrits redoutaient à ce moment les extraditions — Razoua était encore sous les verroux — Gambon, sans doute pour dépister les agents de la diplomatie et de la police françaises, reprend une fausse nouvelle des journaux de Versailles et raconte à deux reprises que les citoyens Lefrançais (avec lequel Gambon était assez lié, malgré la différence de leurs opinions), Gambon et Amouroux ont été fusillés!

Dans cette justification de la révolution du 18 mars, la Commune prend un caractère différent de celui que lui donnait la plume de Malon ou de Lefrançais: «elle arbora le drapeau de l'unité démocratique et proclama la solidarité entre les hommes par la république universelle. Elle n'eut qu'un but: l'affranchissement du travail, c'est à dire de l'activité humaine dans toutes ses manifestations 68 ». Si, comme ses collègues de la minorité, Gambon souligne le caractère social de la Commune, il ne s'en montre pas moins centraliste, unitaire. Les souvenirs de 93 le poussent même à souhaiter que la France pratique une politique étrangère révolutionnaire pour faire de l'Allemagne une république.

Quel enseignement tire-t-il des événements? — C'est qu'il faut des «procédés plus révolutionnaires et plus sûrs encore que les Krupp et les barricades». Ce sont ceux qu'il indiquait sous l'Empire: «le refus de l'impôt, du service militaire et du travail». Quelques mois plus tard, une nouvelle brochure recommandait à nouveau sa panacée. Prenant l'exemple de son refus en 1870, il déclarait: «Si alors la France au lieu de voter le plébiscite, d'acclamer le despotisme et de se mettre la corde au cou, avait suivi cet exemple décisif, elle n'aurait pas à regretter aujourd'hui ses deux provinces et dix milliards de dettes de plus <sup>69</sup>.»

<sup>67</sup> Journal officiel du 19 août 1871. DESCAVES, op. cit., p. 183. La revanche de la France et de la Commune, par un représentant du peuple de Paris. Genève, Imprimerie coopérative, 1871, 14 p.

<sup>68</sup> GAMBON, op. cit., p. 12.

<sup>69</sup> C. F. Gambon, Réponse à l'assemblée souveraine de Versailles. La dernière révolution. Genève, Impr. coop., 1872, 41 p. Traduit en russe en 1874.

De ces publications — et il y en eut d'autres —, nous n'avons retenu que les plus significatives. Elles ne durent guère pénétrer en France car, au fur et à mesure de leur parution, les commissariats spéciaux de la frontière recevaient notification de leur interdiction <sup>70</sup>. Le 30 août 1871, celui de Bellegarde annonçait la saisie de 70 Revanche de la France et de la Commune, la brochure de Gambon, ainsi que de 350 exemplaires de L'Egalité du 27 août, expédiés par un certain Alagnier de Genève à Lyon, à l'adresse d'un abbé Dumaret chez la Veuve Busque, rue de la Reine 57. Le tout sous l'étiquette: «Notes de musique pour orgue et piano <sup>71</sup>!»

Les consuls surveillaient également la publication de ces ouvrages; voici en quels termes celui de Neuchâtel parle du livre de Malon:

«Au milieu de ces récits, écrits du reste d'une manière entraînante, circule un parti pris de mensonge, un sentiment de haine, dont il est difficile de se faire une idée. Ce livre est certainement l'un des plus exécrables qu'il soit possible d'imaginer. Il est destiné à faire le plus grand mal parmi les personnes peu instruites qui le liront et je crois qu'il serait d'une extrême importance de l'empêcher de pénétrer en France. J'ai voulu savoir si l'on y en avait expédié et je me suis adressé pour cela à toutes les personnes en position de me renseigner; mais j'ai trouvé partout une réserve et une discrétion absolues, que je ne puis m'expliquer que par ce sentiment d'orgueil, dominant en Suisse, et qui fait que tout le monde, y compris le gouvernement, y favorise les réfugiés politiques et y couvre leurs actes, même les plus subversifs, d'une tolérance dont ils se servent pour préparer des complots... Mais ce que je sais positivement, c'est qu'il s'en fait de grands envois en Suisse et en Belgique 72.»

Le 16 mars 1872, le consul transmet encore «la liste de quelques ouvrages communeux qui circulent dans le canton de Neuchâtel, qu'un certain Raphaël Rougeot, qui s'intitule courtier en librairie, propage très activement et auxquels il parvient peut-être à faire franchir la frontière <sup>73</sup>». Le consul de Genève, qui signale aussi

<sup>&</sup>lt;sup>70</sup> Voir la série des lettres du préfet de la Haute Savoie aux commissariats spéciaux de la frontière, Arch. dép. de la Hte Savoie, série M, liasse affaires politiques 1870—1872.

<sup>&</sup>lt;sup>71</sup> Arch. dép. du Rhône, série M, liasse correspondance de M. de Gourlet... à Lyon avec les commissariats spéciaux de Ferney et de Bellegarde.

<sup>&</sup>lt;sup>72</sup> Arch. du Ministère des Affaires Etrangères, Paris, correspondance commerciale, Neuchâtel, t. 2, 9 janvier 1872.

<sup>&</sup>lt;sup>73</sup> Id., ib., 16 mars 1872.

ces brochures, relève qu'il a eu de la peine à se les procurer; «il semble que, destinées à être répandues surtout en France, on ait pris soin de ne pas ébruiter leur publication en Suisse<sup>74</sup>».

En fait, les craintes des consuls étaient peu fondées et les communards paraissent n'avoir jamais réussi à établir une contrebande aussi active que celle qui se pratiquait sous l'Empire. Les saisies sont fort rares et les publications ne se répandirent guère en dehors du milieu des proscrits, en Suisse, à Londres et à Bruxelles. Dans ses souvenirs, Lefrançais affirme que son livre ne s'est guère vendu. Le public genevois, à l'exception sans doute de la petite frange des radicaux et des internationalistes qui sympathisaient avec les communards, bouda ce genre de littérature, et le consul qui s'était renseigné auprès des libraires et des agences de publicité parle d'indifférence 75. Le Jura neuchâtelois semble avoir fourni un terrain plus propice et il serait intéressant d'étudier l'influence que purent avoir ces écrits. Au sein de la proscription, ils ne restèrent pas sans effet; souvent ils attisèrent les oppositions et les inimitiés entre les différents groupes et individus, mais aussi ils contribuèrent à la formation des communards et leur permirent d'intégrer leur expérience personnelle, les événements auxquels ils avaient été mêlés, dans un cadre plus large, dans une véritable perspective historique.

Nous avons vu que l'Internationale, à Genève comme dans le Jura, avait aidé les communards à s'échapper, les avait reçus, hébergés, cachés au besoin. On pouvait donc s'attendre à voir une partie des proscrits, qui souvent avaient appartenu à l'AIT en France s'intégrer tout naturellement dans les sections de Genève, Lausanne ou Neuchâtel. Cependant les communards tombaient en plein milieu d'un conflit implacable qui divisait la Fédération romande de l'Internationale. En avril 1870, une scission s'était produite, donnant naissance à deux organisations rivales, se disputant toutes deux le titre de Fédération romande. L'une, composée des sections du Jura bernois et du canton de Neuchâtel, fortement influencée par les idées anarchistes de Bakounine, s'opposait à toute participation aux luttes politiques. Habilement dirigée par

<sup>&</sup>lt;sup>74</sup> Id., correspondance politique, Genève, t. 10, 7 janvier 1872.

<sup>75</sup> Id., ib., 11 février 1872.

James Guillaume, elle prit le nom de Fédération Jurassienne, en novembre 1871, à la suite de son congrès de Sonvillier. L'autre, la Fédération romande, ayant son siège à Genève, et groupant, outre les quelque trente sections genevoises, trois ou quatre sections du canton de Vaud et du Valais (Monthey), se prévalait de l'appui du Conseil général de l'Internationale, à Londres. Elle entendait mener la lutte sur le plan politique et, à l'instar des Allemands, favoriser la naissance d'un parti politique ouvrier. Elle avait l'appui des sections de la Suisse allemande, bien que d'importantes divergences eussent subsisté entre les deux groupes (sur la revision de constitution fédérale ils prirent des positions diamétralement opposées).

A ce partage géographique entre Jurassiens et Genevois, deux exceptions: une section de La Chaux-de-Fonds, ralliée à la Fédération romande et, à Genève, la section de l'Alliance de la Démocratie socialiste, fondée à l'instigation de Bakounine, qui avait été à l'origine du conflit et qui, forte d'une vingtaine de membres, continuait la lutte aux côtés des Jurassiens.

Naturellement, dans ce conflit qui allait bientôt déchirer l'Internationale tout entière, opposant les partisans du Conseil général voulant une organisation plus stricte de l'Internationale et ceux de l'autonomie complète des différents groupes, les luttes personnelles, sur le plan local surtout, prirent souvent une grande importance, masquant ainsi les oppositions de principes.

Ajoutons encore qu'il faut se garder de deux erreurs: ramener ces événements à un duel Marx-Bakounine, ce que firent parfois les contemporains; appliquer à cette époque nos concepts modernes et, par anachronisme, y voir un conflit entre anarchistes et socialistes marxistes. Certes, ces tendances existent, mais en germes, encore très mal dégagées; ce n'est que plus tard qu'elles apparaîtront clairement formulées. La lutte est en réalité beaucoup plus complexe et des tendances qui, parce que nous les jugeons «a posteriori», nous paraissent aujourd'hui inconciliables, pouvaient parfaitement cohabiter.

Tombant au milieu d'un tel conflit, les communards ne pouvaient manquer d'être en butte aux sollicitations des uns et des autres, et c'est bien ce qui se produisit.

Guillaume affirme qu'à leur arrivée en Suisse les proscrits se seraient soigneusement tenus à l'écart du conflit. Il cite à l'appui de ses dires une lettre de Malon et Lefrançais à l'internationaliste belge Laurent Verrycken, le 16 décembre 1871, où ils déclarent: «à peine arrivés, nous fûmes naturellement vite mis au courant des divisions en question, mais, nous devons le dire, seulement par les adversaires de l'ancienne Alliance, dont les amis au contraire se tinrent à notre égard dans la plus grande réserve 76 ». Malheureusement, les premières lignes de la lettre, Guillaume, pas plus que Nettlau d'après lequel il l'a reproduite, ne les cite<sup>77</sup>. Elles sont pourtant importantes puisque Malon et Lefrançais écrivent qu'ils ont reçu une lettre de Guillaume les informant de la position des Belges et les priant de leur faire parvenir leurs impressions sur l'Internationale en Suisse 78. Ecrite à la demande de Guillaume luimême pour influencer le congrès de la Fédération belge, convoqué pour les 24 et 25 décembre, le témoignage n'a plus du tout la même valeur! D'ailleurs, dans ses souvenirs inédits, Lefrançais déclare très nettement que c'est Joukowsky, membre de l'Alliance. qui lui expliqua en détail les affaires de l'Internationale et le convainquit de la justesse des positions défendues par les Jurassiens 79.

Les contacts entre Jurassiens, membres de l'Alliance et communards ont commencé très tôt et Guillaume lui-même nous le dit:

«Je me rendis à Genève vers le 10 juillet: quelques réfugiés de la Commune y étaient déjà arrivés, et une réunion avait été convoquée, à laquelle Perron et Joukowsky m'avaient engagé à assister. Je rencontrai là plusieurs proscrits; un tout petit jeune homme, noiraud, fort laid, vint me donner une poignée de main en me disant d'un air mystérieux qu'il était Léo Frankel; avec lui était une dame, M<sup>me</sup> Paule Mink, qui m'annonça qu'elle voulait faire une tournée de conférences et m'offrit d'aller à cet effet à Neuchâtel et aux Montagnes. Je ne vis pas Lefrançais, quoiqu'il fût arrivé à Genève quelques jours auparavant, le 3 juillet; par prudence

<sup>&</sup>lt;sup>76</sup> Guillaume, op. cit., t. II, p. 217.

<sup>77</sup> Guillaume a-t-il consulté l'original? Dans une note de la page 217 il déclare n'avoir pu le faire alors qu'à la page précédente il rectifie une erreur de lecture de Nettlau, due à une «abréviation insuffisamment calligraphiée par Malon».

<sup>&</sup>lt;sup>78</sup> La lettre originale se trouve à l'Inst. int. d'hist. soc. dans le fonds Descaves.

<sup>&</sup>lt;sup>79</sup> Lefrançais, Dix années..., p. 26.

il se tenait encore caché... La réunion avait pour but de constituer une section de l'Internationale qui ferait de la propagande en France; mais ce projet n'aboutit pas pour le moment. On parla aussi du conflit avec Londres, et il fut, dès ce moment, question de la suppression du Conseil général 80.»

Frankel, beaucoup plus menacé que Lefrançais, puisque Versailles avait demandé son extradition, séjournait clandestinement à Genève <sup>81</sup>. Parti pour Londres en août, il entra au Conseil général et se rangea aux côtés de Marx qu'il a peut-être renseigné sur les manœuvres de Guillaume.

A la même époque, le 16 juillet sans doute, Schwitzguébel écrit à M<sup>me</sup> Pauline P..., à propos du conflit: «Les Français se sont fait expliquer tous ces faits et prennent parti pour notre Fédération <sup>82</sup>.» A Neuchâtel, où ils étaient en présence d'une seule organisation, les proscrits adhérèrent presque tous à la section locale à laquelle ils redonnèrent vie <sup>83</sup>.

Ainsi, on peut dire que peu après leur arrivée en Suisse les proscrits de la Commune ont été mis au courant du conflit et que les Jurassiens tout comme leurs adversaires se sont naturellement efforcés de les gagner à leurs vues. Mais le véritable problème n'est pas là; il s'agit plutôt de déterminer les raisons des positions adoptées par les communards; on sait qu'une partie d'entre eux, et généralement les plus connus, se sont rangés au côtés des Jurassiens. Remarquons tout d'abord que ce n'est pas toute la proscription; une partie n'avait pas appartenu à l'Internationale en France et n'y adhèrera pas en Suisse. D'autres, simples ouvriers, se rallièrent aux sections professionnelles genevoises et paraissent s'y être parfaitement intégrés. Lepehive, devenu colonel fédéré aux derniers jours de l'insurrection, était secrétaire de la section des mécaniciens et, en tant que tel, lançait un manifeste à ces collègues pour les appeler à la solidarité et à l'union 84. Tacussel, ancien membre de

<sup>80</sup> Guillaume, op. cit., t. II, p. 167.

<sup>81</sup> M. Vuilleumier, Le gouvernement de Versailles, p. 40-41.

<sup>82</sup> GUILLAUME, op. cit., t. II, p. 168.

<sup>83</sup> GUILLAUME, op. cit., t. II, p. 223.

<sup>&</sup>lt;sup>84</sup> Paru dans l'*Egalité* du 28 avril 1872, cet appel est signé Charles S. L. P. Le dossier de Stanislas Charles Lepehive, conservé au Service historique de l'Armée, à Vincennes et que M. Rougerie nous a fort aimablement communiqué, en contient une copie et le lui attribue. Lepehive s'était d'abord

la Commune provisoire de la Guillotière lors de l'insurrection lyonnaise du 30 avril, était l'un des trois délégués des ouvriers serruriers qui obtinrent, en juillet 1872, une augmentation de salaires 85. Lamprètre, ancien gréviste du Creusot où il avait pris part à la proclamation de la Commune, fut délégué des mécaniciens de Genève au congrès de la Fédération romande, à Vevey, en juin 1872 86, tandis que Louis Guitat, ferblantier, ancien membre de la commission exécutive de la Croix-Rousse le 30 avril, était depuis l'automne 1871, membre du Comité fédéral romand. La plupart de ces humbles et obscurs adhérents n'ont pas laissé de traces, et seuls quelques-uns d'entre eux apparaissent épisodiquement.

Cluseret, arrivé à Genève au début de 1872, se rangea lui aussi aux côtés du Conseil général et du Comité fédéral romand. L'adhésion de cet ambitieux aventurier n'était sans doute pas sans arrière-pensées; peut-être espérait-il ainsi mettre la main sur la direction de l'organisation 87.

Mais les autres? Quelles furent les raisons qui les poussèrent dans le camp adverse? Malon et Lefrançais, dans leur lettre à Verrycken, déclarent:

«Malgré la liberté dont jouissent les Genvois, malgré tous les moyens dont ils disposent, — liberté de la presse, liberté de réunion, d'association, — l'Internationale n'a en réalité aucune existence intellectuelle ici: ni réunions, ni conférences, ni discussions de principes. La plupart des adhérents sont dans l'ignorance absolue des principes de l'Internationale et des buts qu'elle poursuit. Chacun se contente de dire: «Je suis de l'Internationale!» Mais, encore une fois, rien de sérieux; les intelligents, dégoûtés, se retirent ou en sont exclus par les comités qui, seuls, gouvernent et dirigent les sections, qui se réunissent seulement une fois par mois à peine! Pas de cercles d'études sociales où tous puissent venir s'instruire des questions à résoudre. Les choses se passaient autrement en France, où la période de combat avait

réfugié à Bruxelles, d'où il gagna Genève qu'il quitta à nouveau pour la capitale belge en 1873.

<sup>85</sup> L'Egalité, 28 juillet 1872.

<sup>86</sup> Notons qu'il avait fait des offres de service au commissaire spécial de Ferney peu après son arrivée à Genève. Nous ne savons pas quelle suite il y fut donné. Cf. M. VUILLEUMIER, Le gouvernement de Versailles..., p. 36. L'Egalité du 13 juin 1872 imprime par erreur Lauprètre.

<sup>&</sup>lt;sup>87</sup> Voir sa réponse à la brochure des blanquistes *Internationale et Révolution* dans l'*Egalité* du 18 décembre 1872.

été précédée et amenée par une longue et sérieuse période de propagande et d'étude, et ces souvenirs nous faisaient d'autant plus ressentir le vide existant dans la Section genevoise 88.»

Ce jugement sévère est injuste dans la mesure où il compare Genève au Paris surchauffé de la fin de l'Empire, période vraiment exceptionnelle. Cependant, il correspond bien à la réalité. Pour autant que nous puissions en juger, il semble bien qu'effectivement les sections professionnelles ne discutaient guère de sujets en dehors de leurs intérêts corporatifs. Les procès-verbaux de la section des typographes, les seuls papiers d'organisations ouvrières de cette époque à avoir été conservés, le montrent bien 89; il n'y est guère question de l'Internationale, sinon quand il s'agit d'élaborer et d'imposer un nouveau tarif; à ce moment on se préoccupe d'obtenir l'aide et l'appui de l'Association. Mais le reste du temps on n'en parle guère que pour discuter des cotisations qu'elle demande ou du renouvellement des délégués à son comité cantonal. Les grands problèmes débattus lors des congrès, les discussions de principes trouvaient sans doute des échos au niveau des comités fédéral et cantonal, mais ils ne semblent guère avoir atteint la base, si ce n'est par l'entremise de l'Egalité, peu répandue d'ailleurs puisqu'en 1871 elle ne comptait que 450 abonnés 90 ou par celle des grands meetings, évidemment assez rares.

Aussi, pour ces militants plongés depuis 1868 ou même avant dans la vie politique intense de la capitale française, ayant vécu deux révolutions, la comparaison était plutôt décevante.

Il y avait bien la section centrale qui se consacrait plus spécialement à l'étude des problèmes généraux et à la propagande en faveur des principes de l'Association; y adhéraient tous ceux qui ne pouvaient être organisés dans une section professionnelle ainsi que tous les membres de l'Association qui le désiraient. Cependant son activité était loin de répondre aux désirs des communards. On s'y préoccupait beaucoup de politique locale, surtout en cet

<sup>88</sup> Guillaume, op. cit., t. II, p. 217.

<sup>89</sup> Nous remercions le comité de la Section genevoise des Typographes qui nous a permis de les consulter.

<sup>90</sup> Rapport du Comité fédéral romand au Congrès de Genève du 15 mai 1871, 24 p., p. 22—23. Rapport publié dans l'*Egalité* des mois de mai et juin.

été 1871 où se préparaient déjà les élections du Conseil d'Etat, pour novembre. On y trouvait une bonne partie des dirigeants de l'Association politique ouvrière nationale, premier embryon d'un parti politique ouvrier, qui, en fait, était encore très liée au parti radical dont elle constituait en quelque sorte l'aile gauche. Ses leaders, songeant aux prochaines élections, évitaient soigneusement tout excès de langage et menaient l'Internationale dans une voie fort modérée, désireux de ne pas se couper des ouvriers et des petits patrons horlogers de Saint-Gervais, soutien traditionnel des radicaux. La chose n'avait pas échappé à un observateur souvent assez perspicace, le commissaire spécial de Ferney, chargé de ce que l'administration française appelait «la surveillance politique de Genève». Dans un long rapport sur l'Internationale en Suisse, daté du 23 mai 1872, il écrit:

«Le Conseil fédéral romand [plus exactement le comité...] représente, ou du moins a la prétention de représenter les pures doctrines de l'Association. Ces doctrines sont assez connues pour que je m'abstienne de les énumérer; pourtant, je ferai remarquer que les tendances du Conseil fédéral romand sont moins radicales que celles des Londoniens et du Comité central de Genève; la haine de la bourgeoisie y est un peu moins farouche et la guerre au capital n'y est pas tout à fait comprise de la même manière. Cette modération — toute relative — provient de l'influence de quelques membres genevois, Grosselin et Emile Golay, par exemple, qui sont des socialistes bourgeois quoiqu'ils disent<sup>91</sup>.»

Cette modération et ce désir de s'intégrer dans la vie politique genevoise les poussaient à des solutions que Malon et Lefrançais ne devaient guère apprécier. Ainsi, au printemps 1871, l'Association politique ouvrière nationale avait participé aux élections du Consistoire de l'Eglise nationale protestante et avait, pour cela, mis sur pied une liste, d'entente avec un certain nombre de protestants libéraux. C'est surtout contre Grosselin, député au Grand

<sup>&</sup>lt;sup>91</sup> Archives de la Préfecture de Police, Paris, B/A 438, 3629—3633. Une copie de ce rapport se trouve aux archives départementales du Rhône, série M et porte l'appréciation suivant de la main de O. Testut: «Rapport très bien fait et très exact; il dénote chez son auteur une connaissance très approfondie de l'organisation des groupes révolutionnaire de Genève.» (Nous devons ce dernier renseignement à l'obligeance de M. Rougerie.) Le commissaire Dietze était un «spécialiste» de l'Internationale dont il s'était déjà occupé en 1870, lors des grèves du Creusot où il exerçait alors ses fonctions.

Conseil et candidat aux élections du Conseil d'Etat, que semble s'être exercée l'ire des communards. Dans ses souvenirs, Lefrançais l'appelle un Jules Favre mâtiné de Tolain, ce qui, sous sa plume, on s'en doute, est tout sauf flatteur.

D'autre part, beaucoup de ces communards réfugiés en Suisse appartiennent, nous l'avons vu, à la minorité. Leurs conceptions de la Commune, leurs vues sur la société ne sont nullement celles des Genevois. Pendant la Commune déjà, l'Egalité avait souligné d'une manière significative la participation de la petite bourgeoisie à la révolution parisienne; elle avait tenté de comparer la fédération libre des communes au fédéralisme helvétique 92. Au contraire, la Solidarité, l'organe des Jurassiens, défendait des thèses beaucoup plus proches des conceptions de la minorité.

En somme, ayant vécu dans un milieu tout différent, participant de traditions culturelles et historiques tout autres, enrichis d'expériences sans commune mesure avec celles des Genevois, les communards sont, par rapport au mouvement ouvrier local, totalement «déphasés».

Ajoutons-y les inévitables maladresses des uns et des autres, la fierté ombrageuse des proscrits, conscients d'avoir participé à une grande révolution, le nationalisme chatouilleux des Genevois, bien convaincus de n'avoir rien à apprendre des Parisiens, et nous aurons passé en revue les principales causes de frictions.

Cependant, tiraillés entre les deux partis, les communards hésitaient; la section centrale, à laquelle toute une série d'entre eux avaient adhéré, leur déplaisait, mais ils ne voulaient pas s'engager dans la section de l'Alliance. C'est ce que comprit fort bien Guillaume: «J'avais pu constater que les réfugiés de la Commune avaient beaucoup de peine à se rendre compte de la véritable situation; nos adversaires cherchaient à leur persuader que la scission n'avait nullement été le résultat d'une divergence sérieuse de principes, qu'elle était due simplement à des querelles de personnes, et en particulier à l'obstination ridicule d'une poignée d'hommes qui voulaient absolument imposer à la Fédération genevoise l'obligation de recevoir en son sein une section dont elle

<sup>92</sup> M. Vuilleumier, L'Internationale à Genève..., p. 629-630.

ne voulait pas. Il était chimérique d'espérer que ceux de ces réfugiés qui habitaient Genève se décideraient à devenir membres de l'Alliance: celle-ci allait donc voir son isolement devenir plus grand encore; tandis qu'une fois que sa dissolution aurait été prononcée par elle-même, les membres qui l'avaient composée n'auraient plus rien qui les empêchât d'établir entre eux et les proscrits français des liens sérieux de solidarité en vue d'une action commune <sup>93</sup>.»

Habile tacticien, Guillaume s'opposait à Bakounine qui aurait voulu maintenir le statu quo. Les membres de l'Alliance, en prononçant sa dissolution, se donnaient le beau rôle. Ou ils étaient admis dans la section centrale avec les communards qu'ils influençaient; ils avaient alors certaines chances d'y jouer un rôle important et de réussir à s'emparer des leviers de commande; ou, ce que prévoyait Bakounine et qui était plus vraisemblable, on refusait l'admission des principaux d'entre eux et alors, expliquait Guillaume:

«Il faut que vous soyez refusés, refusés avec bruit, avec scandale; il faut que vous mettiez ainsi vos adversaires complètement dans leurs torts; il faut que cela soit publiquement constaté, que cela crève les yeux à tout le monde, et surtout aux Français réfugiés 94.»

C'est dans les meilleures conditions que l'affaire aurait alors pu être citée devant la conférence de l'Internationale, convoquée à Londres pour le mois suivant.

Mais ces conseils ne furent pas suivis; la section s'était bien dissoute, le 6 août, en présence d'un certain nombre de communards, mais c'était pour reformer aussitôt avec ceux-ci une Section de propagande et d'action révolutionnaire socialiste, qui se constitua définitivement et adopta ses statuts un mois plus tard, jour pour jour 95. Elle demanda aussitôt son admission au sein de l'Internationale, mais le Conseil général ne répondit pas. Un dizaine de jours plus tard, la Conférence de Londres allait résoudre la question en interdisant «de former des groupes séparatistes, sous le nom de

<sup>93</sup> Guillaume, op. cit., t. II, p. 177ss.

<sup>&</sup>lt;sup>94</sup> Lettre de Guillaume à Joukowsky, 20 août 1871. GUILLAUME, op. cit., t. II, p. 185.

<sup>95</sup> Guillaume, op. cit., t. II, p. 218. Les statuts furent publiés par la Révolution Sociale du 2 novembre 1871 et par Claris, op. cit., p. 57—59.

sections de propagande, etc..., se donnant des missions spéciales en dehors du but commun poursuivi par tous les groupes de l'Internationale 96.»

Aussi, les résolutions de la Conférence, tranchant le conflit romand contre les Jurassiens, proclamant la nécessité de la lutte sur le terrain politique et renforçant les pouvoirs du Conseil général, furent-elles fort mal accueillies par les membres de la Section de propagande et par les communards qui sympathisaient avec elle. Pour ces minoritaires, adversaires résolus du centralisme jacobin tel qu'il s'était manifesté sous la Commune, ce renforcement de l'organisme central de l'Internationale devait rappeler un fâcheux souvenir: la création par la majorité du Comité de Salut public. Ce parallèle, cette identification même, se faisait d'autant plus facilement que chez eux, comme d'ailleurs chez certains de leurs adversaires, l'organisation de l'Internationale était souvent considérée comme l'embryon, la préfiguration de la société future, de la commune libre et autonome dont ils rêvaient.

La Section de propagande groupa toute une série de communards aux côtés des anciens membres de l'Alliance, comme le Russe Joukowsky ou le Suisse Charles Perron. Elle fut loin d'englober cependant toute la proscription et ses effectifs, qui n'étaient pas formés uniquement de Français, ne semblent jamais avoir dépassé la cinquantaine, alors qu'il y avait près de 200 communards à Genève. Ce qui frappe, c'est son caractère hétéroclite. Il semble qu'elle ait servi de centre de ralliement à tous les proscrits mécontents de l'Internationale genevoise et du Conseil général; leur seul point d'accord était leur opposition aux résolutions de Londres et aux sections genevoises. On y trouve des minoritaires: Malon, Lefrançais, Ostyn, mais aussi des majoritaires comme Chardon et Maxime Vuillaume qui y adhèrera en novembre <sup>97</sup> et qui, avec toute la rédaction du Père Duchêne, sera fort maltraîté dans l'ouvrage

<sup>96</sup> La première Internationale recueil de documents publiés sous la direction de Jacques Freymond, 2 vol., Genève 1962, t. II, p. 234.

<sup>&</sup>lt;sup>97</sup> L'«acte d'adhésion» de Maxime Vuillaume, présenté par Chardon, se trouve... aux Archives de la Préfecture de Police (B/A 441 6109). Il serait curieux de savoir comment cette pièce est parvenue aux mains de la police française.

de Lefrançais un mois plus tard <sup>98</sup>. Dès sa fondation, Jules Guesde y joue un rôle en vue. Pourtant, il est encore loin d'être socialiste. Voici en quels termes Guillaume le juge:

«C'était un simple journaliste radical avancé, qui avait fait dans un journal du Midi des articles sympathiques à la Commune de Paris. Mêlé à Genève à la proscription parisienne, il avait subi le prestige de l'Internationale, mais il ne savait pas au juste ce que c'était et ce que nous voulions. Il était disposé à lutter à nos côtés contre les intrigants de Londres et ceux du Temple-Unique, parce qu'il avait vu à l'œuvre les Outine et les Perret, et à cela se bornait pour le moment son internationalisme. Il nous fit, quand nous le pressâmes de s'expliquer sur ses idées, des déclarations jacobines que nous accueillîmes par de grands éclats de rire; lui, de son côté, écoutait avec stupeur l'exposé de nos théories subversives, la suppression du salariat, l'expropriation de la bourgeoisie, la révolte des exploités contre les exploiteurs, l'abolition de l'Etat juridique et politique et son remplacement par la libre fédération des libres associations agricoles et industrielles 99.»

Ce n'est pas l'examen du *Réveil international*, le très éphémère journal que Guesde fit paraître à Genève, du 1<sup>er</sup> au 9 octobre, qui infirme le jugement de Guillaume <sup>100</sup>.

Des éléments si hétérogènes ne pouvaient être unis que contre un ennemi commun: le Conseil général et ses partisans. C'était là leur force, mais cela deviendra plus tard leur faiblesse et, l'adversaire affaibli ou disparu, la Section s'effrita; un an et demi plus tard, il ne lui restait plus que 6 membres <sup>101</sup>.

Mais, à l'automne 1871, son existence et son développement étaient un défi constant pour les dirigeants des sections genevoises qui ne voyaient pas d'un bon œil les communards se grouper autour d'elle. Que Lefrançais, Malon, Ostyn, membres de la section centrale, assistassent en même temps aux assemblées de l'organisation adverse n'était pas fait pour leur plaire 102.

Dès la fin septembre une première escarmouche se produisit,

<sup>98</sup> LEFRANÇAIS, *Etudes...*, p. 304—305.

<sup>&</sup>lt;sup>99</sup> GUILLAUME, op. cit., t. II, p. 244. La scène se passait en novembre, à l'issue du congrès de Sonvillier où Guesde avait été délégué.

<sup>100</sup> Nous nous réservons d'étudier ultérieurement l'activité de Guesde à Genève.

<sup>&</sup>lt;sup>101</sup> Lettre de Joukowsky à Claris, 14 mai 1873. Institut français d'histoire sociale, Paris, Fonds Claris.

<sup>&</sup>lt;sup>102</sup> Guillaume, op. cit., t. II, p. 223.

après le retour à Genève des deux délégués à la Conférence de Londres, Outine et Perret.

«Dans une séance de la section centrale, raconte Guillaume, ...Malon interpella Outine, — avec lequel il avait été très intimement lié autrefois, — et lui fit de vifs reproches; Outine, abasourdi par cette attaque inattendue, fut complètement démonté et ne sut que répondre 103.»

La tension montait de plus en plus et les lettres que Johann-Philipp Becker, le vieux révolutionnaire allemand fixé à Genève, pionnier de l'Internationale en Suisse, adressait à son ami Sorge, aux Etats-Unis, le montrent bien. Le 27 octobre, il s'exprime en ces termes sur les réfugiés:

«A peine peut-on en trouver trois qui marchent d'accord entre eux. Chacun dit avoir joué le «plus gros rôle», avoir le plus fait, avoir trouvé la pierre philosophale. Si nous ne faisions pas régner, en particulier en matière d'accueil et dans les réunions publiques, toute la rigueur et la précaution nécessaires, ils auraient sûrement déjà, avec leur bavardage incompressible, nové depuis longtemps notre Association sous la salive. Peu d'entre eux peuvent s'habituer à l'action et à la vie collectives internationales; au contraire, beaucoup ont la prétention d'agir à leur guise et selon leur goût, c'est à dire de vivre autant que possible au large. Quand ils ont appris qu'il était arrivé de New-York des fonds d'assistance, ils croyaient que désormais on n'avait qu'à tomber dessus et à les répartir entre «les plus dignes», si bien qu'en deux jours tout aurait été bouffé rasibus. Mais nous procédons avec toute sorte de précaution et de prudence; nous donnons, sans égard à la présomption de chacun, là où une enquête précise révèle une détresse réelle, et nous sommes sûrs que les donateurs en sont pleinement d'accord. Mais que de rancœur et de dégoût on récolte là, en dehors du reste déjà bien pénible de la lutte, vous pouvez à peine vous en faire une idée là-bas... 104. »

Quand Becker rédigeait sa lettre, il avait peut-être sous les yeux le premier numéro de la *Révolution sociale*, hebdomadaire rédigé uniquement par des communards qui parut à Genève à partir du 26 octobre. Dirigé par Aristide Claris, il compta parmi ses collaborateurs André Léo, Arthur Arnould. Lefrançais, Malon, Jules Guesde, Razoua, Louis Marchand. Beaucoup de ses articles

<sup>&</sup>lt;sup>103</sup> *Ib.*, p. 217.

<sup>104</sup> En Amérique, les sections de l'Internationale avaient récolté de l'argent pour les communards et, d'août à octobre, Sorge avait fait parvenir plus de 1500 fr., à Becker, comme on le voit par les lettres précédentes. Correspondance Fr. Engels, K. Marx et divers, publiée par F. A. Sorge. Paris, Costes, 1950, 2 vol., t. I, p. 47—48.

concernaient la France, la Commune et développaient les idées que nous avons déjà recontrées sous la plume de certains de ses collaborateurs. Mais le journal des proscrits s'occupait aussi de la situation à Genève et de l'Internationale. Dès le premier numéro, rendant compte du meeting tenu le 22 octobre pour célébrer l'anniversaire de la fondation de l'Internationale, M<sup>me</sup> André Léo écrivait:

«Le plus long discours a été celui de M. Grosselin, ouvrier — ou petit patron — d'horlogerie, membre de l'Internationale et député au Grand Conseil. Discours plein d'excellentes intentions et fait pour contenter tout le monde, excepté ceux peut-être dont la logique s'incline devant la logique vulgairement exprimée par le proverbe: pour faire une omelette, il faut casser les œufs. M. Grosselin promet à l'ouvrier le bien-être, la justice, l'égalité, mais sans rien ôter à personne; il est humanitaire, mais la patrie avant tout. Eh bien! non, M. Grosselin, ce n'est pas tout à fait cela. On ne peut pas contenter à la fois les bourgeois et les prolétaires, l'Internationale et le Grand Conseil 105.»

Certes, Grosselin était un opportuniste qui, au sein de l'Internationale genevoise, se classerait plutôt parmi les radicaux de gauche que parmi les éléments franchement socialistes, encore que ces tendances soient à ce moment bien mal dégagées. Néanmoins une accusation publique de ce genre ne pouvait que dresser les Genevois contre les communards et les inciter à faire bloc autour de Grosselin.

Les attaques se poursuivirent, croissant en violence à chaque numéro. Le 2 novembre, dans un article intitulé «Comment des socialistes honnêtes, intelligents et dévoués sont expulsés de l'Internationale de Genève», André Léo faisait l'historique de l'Alliance et de ses démélés avec les sections genevoises et le Conseil général, dominé par des «cervelles allemandes et bismarckiennes». Le 9 novembre, grand article de deux colonnes et demie contre l'autoritarisme au sein de l'Internationale; trois jours plus tard, elle écrit à une amie:

«Nous faisons ici une campagne contre les résolutions de la Conférence de Londres, qui sont unitaires et autoritaires, et contre Karl Marx, le mauvais génie, le Bismarck de l'Association internationale. C'est moi qui ai attaché le grelot<sup>106</sup>.»

<sup>105</sup> La Révolution sociale, 26 octobre 1871. C'est GUILLAUME, t. II, p. 220, qui attribue cet article à André Léo. Texte des discours, cf. l'Egalité et le Vorbote.

<sup>106</sup> GUILLAUME, op. cit., t. II, p. 122.

Le 12 novembre, la Section de propagande, représentée par deux de ses membres, Joukowsky et Guesde, au congrès de Sonvillier, adhérait à la Fédération jurassienne dont la Révolution Sociale devenait aussitôt l'organe.

André Léo, déjà fort liée avec Malon, semble avoir été l'âme de cette campagne; Guillaume, dans son ouvrage, blâme à plusieurs reprises ses excès de plume 107 et c'est sans doute à sa demande qu'elle fera, dans le numéro du 30 novembre, devenu l'organe de la Fédération jurassienne, une espèce de mea culpa, reconnaissant que les considérations de races et de nationalités n'auraient pas dû entrer dans le débat. Ce genre d'argument était évidemment fort peu diplomatique au moment où Guillaume s'efforçait d'unir les différentes fédérations contre le Conseil général.

L'assemblé générale des sections de Genève, le 23 novembre, allait permettre aux membres de la Section de propagande qui adhéraient en même temps à une section professionnelle ou à la section centrale, de tenter un dernier assaut. Le rapport du Comité fédéral romand les accuse même d'avoir essayé de noyauter les sections pour s'emparer ainsi du comité genevois et de celui de la section centrale <sup>108</sup>.

L'ordre du jour appelait le rapport de Perret, l'un des deux délégués genevois, sur la Conférence de Londres. La séance fut orageuse; Malon, Perrare, Ostyn, Lefrançais attaquèrent les résolutions de la conférence et s'opposèrent à leur adoption. Ils prirent à parti Grosselin, absent d'ailleurs, qui, primitivement prévu comme délégué, s'était fait remplacer par Perret, sans doute pour éviter de trop se compromettre aux yeux des radicaux. La discussion fut si longue qu'il fallut convoquer une seconde séance pour le 2 décembre <sup>109</sup>.

Une semaine après cette première assemblée, Becker écrivait à Sorge:

<sup>&</sup>lt;sup>107</sup> *Ib.*, p. 219—222.

<sup>108</sup> Rapport du Comité fédéral romand. Genève, Imprimerie coopérative, 1872, 32 p., p. 18. Publié également dans l'*Egalité* du 13 juin 1872.

<sup>109</sup> Sur ces deux séances, cf. la Révolution sociale du 30 novembre et du
7 décembre 1871, l'Egalité du 24 décembre 1871, Rapport du Comité fédéral,
p. 18—19.

«Le monde des refugiés parisiens nous fait ici scandale sur scandale; il y a là, d'ailleurs, fort peu d'anciens internationaux, et encore moins, ou presque pas d'ouvriers — mais d'autant plus de forts-en-gueule faisant les grands hommes et de cerveaux brûlés chauvins. C'est pourquoi, après-demain, importante réunion de toutes les sections d'ici et il pourrait bien arriver que beaucoup de ces messieurs soient exclus de l'Association, si même ils ne sont pas expulsés manu civili. Le sieur Lefrançais est à la tête de ces aliénés... A la vérité, il y a aussi de braves gens dans le nombre, qui du reste tiennent ferme avec nous et sont plus irrités que nous-mêmes contre ces fous leurs consorts<sup>110</sup>.»

Au début de la réunion du 2 décembre, après quelques discussions sur le procès verbal, une résolution fut déposée, invitant les assistants appartenant à la fois à la Section de propagande et à des sections genevoises, à se prononcer sur le champ pour la Fédération romande ou pour la Fédération jurassienne, puisque le congrès de Sonvillier avait voté la dissolution de la Fédération romande. D'après le compte rendu de Lefrançais, dans la Révolution sociale, les communards furent assez embarrassés; ils plaidèrent le «défaut de forme» de la résolution de Sonvillier mais, la motion adoptée à une large majorité, ils durent se retirer sans pouvoir continuer la discussion et les résolutions de Londres furent adoptées par l'assemblée.

Désormais, les proscrits membres de la Section de propagande renoncèrent à toute action au sein des sections genevoises.

L'Egalité, qui jusqu'à présent n'avait pas répondu aux attaques de la Révolution sociale, publia, le 24 décembre, une réponse du Comité fédéral romand à la circulaire de la Fédération jurassienne et commença à riposter. Le journal des proscrits, lui, se trouvait à court d'argent; le 28 décembre, il ne put paraître<sup>111</sup>. La polémique allait-elle cesser faute de combattants? C'est ce que redoutait le commissaire spécial de Ferney que ces luttes réjouissaient fort. Il écrit en effet, dans son rapport du 30 décembre 1871:

«A un certain point de vue je considère comme regrettable en ce moment la disparition du journal la *Révolution sociale*. Il me paraît certain que cette publication, par ses allures, sapait le fondement de l'Internationale bien plus sûrement que ne pourraient le faire les plus sages écrits. L'orgueil froissé

<sup>&</sup>lt;sup>110</sup> Correspondance F. Engels..., p. 70—71.

<sup>111</sup> GUILLAUME, op. cit., t. II, p. 257.

des réfugiés de la Commune qui n'ont pu dominer dans les sections étrangères suggère les plus efficaces arguments pour démolir l'association. Ces hommes sont possédés de la manie de détruire et s'y entendent; malgré leur violence ils déploient une certaine habileté fort redoutée de leurs adversaires.

Dans son dernier numéro l'Egalité s'était enfin décidée à répondre aux véhémentes attaques de son adversaire: une polémique violente et scandaleuse était à prévoir; la cause de l'ordre et de la sécurité publique n'avait qu'à gagner à ce combat, dont chaque coup aurait porté sur l'Internationale. J'ai donc l'honneur de le répéter, dans ma conviction, je crois qu'il est fâcheux que le journal de Malon et de Guesde disparaisse si tôt — quelques centaines de francs seraient peut-être bien employés à soutenir cette publication pendant quelques semaines encore, pour qu'elle puisse bien accentuer au sein de l'Internationale suisse son action dissolvante et désorganisatrice<sup>112</sup>.»

Le 4 janvier, quelques fonds étant rentrés, Claris put faire paraître son dernier numéro <sup>113</sup>. Il contenait, sur 4 colonnes, une réponse virulente aux attaques de l'*Egalité*: «L'intérêt des travailleurs est le moindre souci de ces prétendus, amis de la classe ouvrière. Ils ont pour mission de chauffer des candidatures, de créer des personnalités qu'ils érigent en dieux ou en demi-dieux selon leur valeur pour les imposer ensuite à la masse des serfs de l'industrie. Nous avons eu jusqu'à ce jour les Fribourg, les Héligon, les Tolain; voici venir les Grosselin, les Serailler, les Karl Marx.»

Relevons, pour éviter toute équivoque, que l'honnêteté des rédacteurs de la *Révolution sociale* n'est pas en cause et que rien ne permet de les accuser d'accointances avec la police française. Celleci avait ses mouchards et ses provocateurs dans les rangs des proscrits; on peut certes penser qu'ils auront plutôt versé de l'huile sur le feu, mais rien ne permet de croire qu'ils se trouvaient tous du même côté.

Cependant, il faut bien reconnaître que la politique suivie par la Section de propagande et la *Révolution sociale* réjouissait les ennemis de la Commune et de l'Internationale. Dans le rapport du même commissaire de Ferney, le 23 mai 1872, le chapitre consacré à la Fédération jurassienne commence en ces termes: «Il me reste à faire connaître la plus intéressante fraction du socialisme

<sup>&</sup>lt;sup>112</sup> Arch. de la Préf. de Police, B/A 438, 3611—3613.

<sup>113</sup> GUILLAUME, op. cit., t. II, p. 257.

en Suisse — celle dans laquelle le gouvernement français trouvera toujours, prêts à le seconder, les éléments propres à diviser la démagogie.» Plus loin encore:

«Grâce au travail préparatoire de Bakounine et à l'intelligente propagande de Malon, les districts du canton de Neuchâtel furent suffisamment préparés pour une levée de boucliers qui eut son dénouement à Sonvillier le 12 novembre par la réunion du fameux congrès.

Il ne s'agissait de rien moins que de l'exécution du pouvoir autoritaire de Londres et du Conseil fédéral de Genève. L'abolition de la Fédération romande fut décrétée, ainsi que son remplacement par la Fédération jurassienne.

Ce coup hardi pouvait réussir: il ne fallait pour frapper au cœur de l'Internationale en Suisse, que la distribution en masse de la Révolution sociale, bien mieux rédigée que l'Egalité. Le Russe Outine n'était pas de force à lutter contre André Léo, Guesde et Lefrançais, dont les violents articles faisaient merveille; malheureusement des embarras d'argent survinrent, la Révolution sociale sombra et l'œuvre de Sonvillier périt également 114.»

Dès le mois d'août 1871, un agent secret qui s'apprêtait à quitter Genève pour la Belgique et l'Angleterre écrivait dans son rapport: «A mon retour à Paris, après que nous nous serons entendus, je crois qu'il y aura tout un programme à adopter en opposant à l'Internationale l'Alliance dont le chef est Bakounine 115.»

Le 24 décembre 1871, étudiant l'influence des communards à Genève, le consul relevait: «Il est néanmoins à remarquer que ces derniers ont porté au sein de l'Association des éléments de division, un esprit d'indiscipline poussé à un si haut point qu'il s'est produit entre eux et elle de bruyantes dissensions.» Et le consul, une fois de plus, lançait une pointe contre le gouvernement genevois qui se réjouissait de ce résultat alors que sa tolérance excessive n'avait cessé de favoriser l'Internationale. «La coopération de la Commune à l'Internationale n'a pas profité à cette dernière», ajoutait-il 116. La chose est incontestable, et les sections genevoises ne vont

<sup>&</sup>lt;sup>114</sup> Arch. de la Préf. de Police, B/A 438, 3629-3633.

<sup>115</sup> Arch. du Min. des Aff. Etr., corr. pol. Genève, t. 9. Copie envoyée par le préfet de l'Ain le 17 août 1871. Différents indices qu'il serait trop long de développer ici nous incitent à croire que cet agent pourrait être le nommé de Lafontaine, qui sera plus tard démasqué par les proscrits (cf. la Révolution sociale, 16 novembre 1871, Claris, op. cit., p. 40—41).

<sup>&</sup>lt;sup>116</sup> Arch. du Min. des Aff. Etr., ib., 24 décembre 1871.

pas tarder à décliner. Les conflits vont se multiplier en leur sein et, malgré quelques sursauts d'activité en 1873, elles vont bientôt disparaître sans bruit.

Les communards sont-ils la seule cause de cette décadence? Les conflits n'auraient-ils pas éclaté même sans eux? Ne les ont-ils pas tout simplement précipités? Les tendances divergentes existaient avant leur arrivée, au sein de l'Internationale genevoise, et celle-ci semblait être à la recherche de nouvelles formes d'organisation, ainsi que le montrent la fondation de l'Association politique ouvrière nationale et les projets de fédération suisse. Ne serait-ce pas l'indice que ses structures ne correspondaient plus aux exigences du mouvement et que son rôle était achevé? Telles sont les questions qui se posent et qu'une étude plus approfondie du mouvement ouvrier genevois pourrait tenter de résoudre.